



## Déclaration de l'UNSA Éducation

CTSD du 30 janvier 2020

**Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD**

Tout d'abord, nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année 2020 et surtout une bonne santé.

Pour commencer, nous souhaitons vous alerter sur le manque de moyens qui perdure depuis de trop longues années et sur les conditions de travail des personnels qui se voient dégradées.

Pour l'UNSA-Éducation, une prévision globale, au niveau académique, de +435 élèves et une suppression prévue de 70 ETP est une aberration. Nous avons encore un service public de qualité, mais nous sommes en train de le perdre. Nous sommes inquiets en particulier pour les collèges du 49 qui sont les plus impactés, de la montée en charge du nombre d'élèves par classes et des difficultés de gestion que cela va entraîner dans les établissements.

En effet, nous n'avons aucune création de postes pour satisfaire la qualité du service public. Bien au contraire, dans le Maine-et-Loire, 25 ETP vont être supprimés : - 6 ETP au niveau du collège (alors que les prévisions d'effectifs d'élèves pour 2020 augmentent) et -19 ETP au niveau des lycées.

Ces prévisions reflètent-elles la réalité ?

Nous souhaitons aussi aborder d'autres sujets plus généraux :

En premier lieu, nous tenons à vous exprimer notre inquiétude sur les tensions qui existent dans les lycées autour de la mise en place des E3C et l'impact sur le travail des personnels de direction et des services administratifs.

De plus, alors que des négociations sont en cours au sujet du futur système des retraites, nous voudrions rappeler que les personnels de catégorie B et C ne doivent pas être les grands oubliés de la réforme, il ne doit y avoir aucun perdant.

Enfin, concernant le rôle des organisations syndicales, ce n'est pas la première fois que nous nous exprimons sur leur mise à l'écart dans les opérations de gestion des carrières.

L'UNSA-Éducation rappelle que le rôle et l'expertise des élus paritaires n'ont pas disparu avec la loi de transformation de la Fonction Publique. Par l'absence de considération et d'écoute des représentants des personnels, comme des réponses à leurs questions sur des situations particulières, le choix est fait de nourrir le sentiment d'isolement et d'amertume chez les personnels, en empêchant leurs représentants de les accompagner dans l'appropriation et la défense de leurs droits, en amont des procédures. Évoluer ne veut pas dire bouleverser. Être résolu à avancer ne doit pas vouloir dire faire vite, pour faire.